

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 24 avril 2025, l'ordonnance suivante:

O-0.1, o. 165, relative à l'implantation d'une terrasse mutualisée au 328 avenue Duluth Est, du 24 avril au 15 novembre 2025;

Et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 24 avril 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’ordonnance édictée par le conseil d’arrondissement à sa séance extraordinaire du 24 avril 2025, a paru le 24 avril 2025 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 24 avril 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d’arrondissement